

SIVUCOP 30/01/2026

ROB 2026

Sommaire

Contexte National

Intercommunalité

Le Sivucop

- Les Hypothèses
- Suivi de la Dette
- Le personnel
- L'investissement
- La fiscalisation



L'économie Française

Situation de l'économie Française :

- ❑ Le PIB de la France accélère de nouveau au 3e trimestre 2025 (+0,5 % après +0,3 % au 2e trimestre 2025) d'après la première estimation des comptes nationaux trimestriels de l'Insee (voir graphique ci-dessous). Cette hausse est plus marquée que celle de la zone euro (+0,2 %), alors que la croissance est restée nulle en Allemagne et en Italie. La croissance demeure soutenue en Espagne (+0,6 %).
- ❑ L'acquis de croissance pour 2025 (i.e. la croissance qui serait obtenue en l'absence de progression sur le reste de l'année) s'établit ainsi à 0,8 % en France.

Principales mesures de la LFI impactant les collectivités

❑ La mesure phare du PLF 2026 : le maintien du DILICO :

- Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la LF pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.
- Le « Dilico » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 milliard d'euros.
- Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités
- Le PLF 2026 prévoit 2 milliards d'euros répartis de la manière suivante :
 - - les communes en sont à priori exclues
 - - 250 M€ pour les EPCI (contre 250 M€ en 2025)
 - - 140 M€ pour les départements, de la Ville de Paris, de la métropole de Lyon, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique (contre 250 M€ en 2025)
 - - 350 M€ pour les régions, de la collectivité de Corse et des collectivités territoriales de Guyane et de Martinique. (contre 250 M€ en 2025)

❑ La DGF du bloc communal :

- L'article 31 du PLF 2026 intègre une reconduction des montants de la dotation globale de fonctionnement à leur niveau de 2025. A périmètre constant, l'enveloppe passe ainsi de 27,395 Mds € en 2025 à 32,578 Mds € en 2026.
- Un abondement de 290 M€ (contre 300 M€ en 2025) des dotations de péréquation verticale des communes est à prévoir (DSU : 140 M € et DSR : 150 M€). Il devrait être financé par le mécanisme d'écêtement de la dotation forfaitaire des communes (pour 60%) et de la part CPS des EPCI (pour 40%).
- Pour rappel en 2025, 150 M€ d'écêtement avaient été « pris en charge par l'Etat » via notamment une réduction de l'enveloppe de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce n'est plus le cas dans le PLF 2026.
- Ainsi, l'écêtement de la dotation forfaitaire devrait être amplifié en 2026. Sous la PLF « Barnier » les dépenses de fonctionnement ne sont plus éligibles au FCTVA et le taux de celui-ci passerait de 16,404% à 14,85%. Ce scénario n'a finalement pas été retenu.



Principales mesures de la LFI impactant les collectivités (suite)

❑ **Les fonds de soutien à l'investissement** : Le PLF 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales. Deux mesures retiennent particulièrement l'attention :

- - Création du fonds d'investissement pour les territoires
 - Le FIT introduit par l'article 74 du PLF 2026 est la principale mesure de simplification du soutien à l'investissement local.
 - En effet, il remplace et fusionne trois dotations historiques : la DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement Local) et la DPV (Dotation Politique de la Ville).
 - L'idée est de cibler les territoires considérés comme prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale. L'instruction et l'attribution des crédits sont confiées de manière déconcentrée au Préfet.
- - Diminution du soutien à l'investissement
 - Pour rappel, le fonds vert permet de financer les projets en matière de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie. C'est un outil crucial, géré localement, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.
 - Toutefois, le PLF 2026 prévoit une révision à la baisse de l'enveloppe de ce dispositif. Cela s'inscrit dans la logique d'économie de l'Etat. Cette contraction budgétaire fait l'objet de vives critiques, car elle risque de freiner l'élan des projets locaux de transition écologique.

Sommaire

Contexte National

Intercommunalité

Le Sivucop

- Les Hypothèses
- Suivi de la Dette
- Le Personnel
- L'investissement
- La fiscalisation



GPS&O

- ❑ Il n'y a à ce jour aucun lien avec GPS&O



Sommaire

Contexte National

Intercommunalité

Le Sivucop

- Les Hypothèses
- Suivi de la Dette
- Le Personnel
- L'investissement
- La fiscalisation



Les éléments financiers importants

- ❑ Le remboursement du prêt qui a été levé pour la construction du COP suit son cours

- ❑ La compétence Vidéoprotection que possède le SIVUCOP va permettre de continuer :
 - De finaliser le système de Verneuil – dernière installation sur 2026
 - De finaliser aussi le système de Vernouillet qui se termine aussi

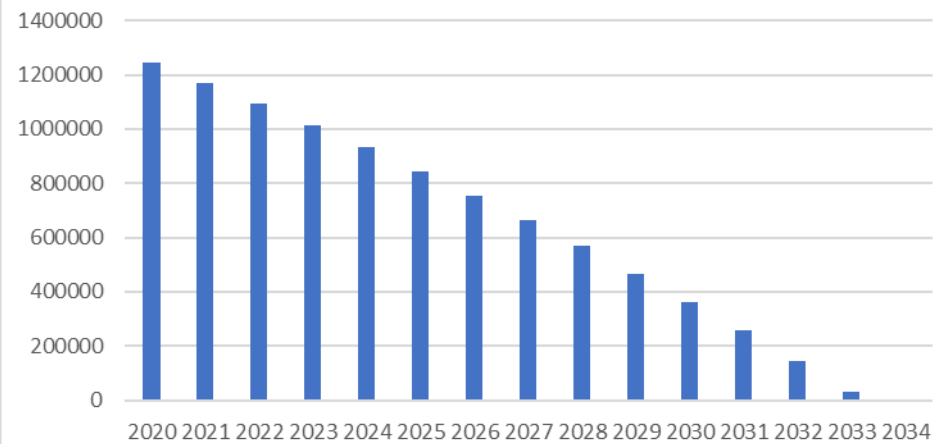
- ❑ Ajout de la compétence CSU qui pourra financer les coûts de CSU, y compris les coûts salariaux par remboursement des communes



Suivi de la dette

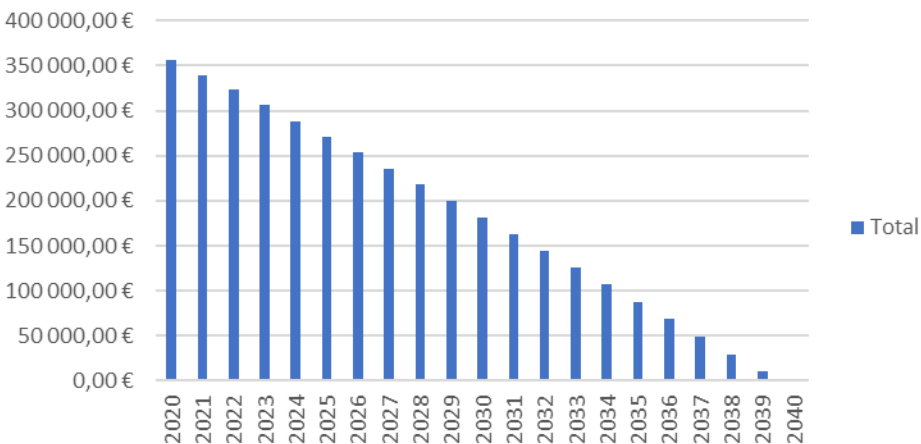
	Emprunt initial	Capital restant dû au 01/01/2026	Date de début	Durée	Taux d'intérêts	Type
Emprunt pour le batiment	1 680 000,00	845 313,45	2014	20 ans	3,72	Fixe
Emprunt Vidéoprotection Vernouillet	365 000,00	271 075,43	2020	20 ans	0,9	Fixe

Capital restant dû Commissariat



Année ▼

Capital restant dû Vernouillet



Année ▼



Le personnel administratif

- ☐ A ce jour pas d'agent en tant que tel au Sivucop, juste des indemnités accessoires pour des agents assurant :
 - ☐ Le secrétariat général
 - ☐ La gestion administrative
 - ☐ La comptabilité
 - ☐ L'informatique / réseau / téléphonie
- ☐ Un agent de Verneuil déployé à 20% (25% de son 4/5^{ème}) pour le secrétariat et la gestion administrative quotidienne de proximité du COP



Délégation de personnel de PM et ASVP

- ❑ Depuis la date de l'arrêté préfectoral de 2024 des agents de la police municipale de la ville de Verneuil sont mis à disposition sur le SIVUCOP :
 - 1 brigadier-chef principal de PM à temps non complet
 - 3 agents de surveillance de la voie publique à temps non complet afin d'exercer les fonctions de vidéo-opérateur au CSU (Centre de Supervision Urbaine) au sein du SIVICOP concernant uniquement les images transmises sur la ville de Verneuil sur Seine.

- ❑ Une refacturation de cette mise à disposition est faite au SIVUCOP au prorata du temps défini dans la convention passée au CS du 13 décembre 2024 comme suit :
 - Responsable CSU : 90%
 - 1 ASVP : 100%
 - 2 ASVP : 5%



En investissement – les dépenses...

- ❑ Sécurisation des PV : infra au pied, trappes de nos mats et cameras supplémentaires
- ❑ CSU mutualisé qui va sans doute demander un changement de type de syndicat
- ❑ Gros entretien/aménagement du bâtiment : 50K€ par an
- ❑ Supervision réseau des caméras



En investissement : Les subventions

- ❑ 2 demandes de subventions notifiées
 - Région 519 011€ - 1^{ère} demande d'acompte demandée et toujours en attente de la validation de celle-ci
 - Région 163 291€ - 1^{ère} demande d'acompte demandée et perçue pour 66 836€

- ❑ Les demandes d'acompte/solde sont en cours puisque les versements sont en corrélation avec le paiement des dépenses

La fiscalisation

La fiscalisation correspond aux besoins de financement :

- ❑ Rappel : L'évolution de l'indice ICPH en novembre annoncé est 0,8%

- ❑ Les appels des 2 communes seront les suivants :
 - Verneuil souhaite appeler 700 000€ soit -273k€
 - Vernouillet souhaite appeler la même contribution que l'an passé afin de financer la fin du déploiement de son système de vidéoprotection

Synthèse Financières (chiffres provisoires en K€)

	Verneuil	Vernouillet	Total
Resultats de fct cumulés avec 2025	1027	744	1771
Besoin de financement à fin 2025 RAR inclus	1017	0	1017
Affectation prévisionnelle	1017	0	1017
Resultats de fct cumulés après affectation 2026	10	744	754
Résultat d'investissement cumulé	0	48	48
Marge de fonctionnement 2026	300	230	530
Marge de fonctionnement 2027	245	200	445